

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 avril 2009

L'an deux mille neuf le 24/04/2009 à 19 heures 30:

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Joseph LETOREY, Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Melle Nathalie WEIBEL, Mr Stéphane LABARRIERE, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique LAMBERT, Mr Christophe PIRAUBE, Mr Pierre BORRE, Mr Vincent GROSJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mr Patrice JEAN qui donne pouvoir à Jean LEBEGUE

Mme Agathe LEMOINE qui donne pouvoir à Nathalie WEIBEL

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Monsieur Jean LEBEGUE donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 24/03/2009

## I – FINANCES

### 1- AUTORISATION DE SIGNATURE DE 3 AVENANTS

Monsieur LETOREY rappelle aux conseillers la délibération du 28 décembre 2007 autorisant le maire à signer un marché de travaux pour la viabilité du lotissement communal du Grand Large II.

Les travaux sont décomposés en 4 lots. Ils ont été passés selon la procédure d'appel d'offres et le montant total des travaux s'élève à 565 674.09 € HT.

- lot 1 : Entreprise Ets VALETTE	pour un montant de =	336 475.25 € H T
- lot 2 : Entreprise ETDE	pour un montant de =	127 464.54 € H T
- lot 3 : Entreprise Ets VALETTE	pour un montant de =	93 516.00 € H T
- lot 4 : Entreprise VERT ET BLEU	pour un montant de =	8 218.30 € H T

Il rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2008, 3 avenants ont déjà été autorisés.

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à la révision simplifiée du plan d'occupation des sols, suite aux conclusions du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (qui n'avait pas été déposé lors de la demande de lotissement) et afin de respecter les conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des travaux imprévus doivent être réalisés sur le chantier du lotissement du grand large II:

Ils sont obligatoires et prescrits par les services de l'Etat (Diren et la Police de l'eau).

#### LOT N°1 **Entreprise VALETTE:**

##### ➤ Avenant n°2 :

Construction de chaussée : modification du tracé de la voie en sortie sur le cv n°3

Réseau d'eaux pluviales : confection de noues et raccordements sur le réseau eaux pluviales.

Prescription loi sur l'eau.

Coût des prestations : + **15 340.95 HT, + 18 347.78 TTC**

#### LOT N°2 **Entreprise ETDE :**

##### ➤ Avenant n°2 :

Suite à l'inversion du lot 14 et de l'espace vert (selon la demande de la DIREN) modification de tranchées pour :

-Ouverture de tranchée +Fourniture et mise en œuvre de sable

-Modification Réseau téléphone

-Modification Réseau électricité

Coût des prestations : + **4 191.41 HT, + 5 012.93 TTC**

## LOT N°3 **Entreprise VALETTE:**

### ➤L'avenant n°2 :

Suite à l'inversion du lot 14 et de l'espace vert (selon la demande de la DIREN) modification réseaux eaux usées :

- Exécution de tranchée pour canalisation E.U. Fourniture et pose canalisation,
- Construction de regards de visite

Coût des prestations : + **2 800.00 HT**, + **3 348.80 TTC**

Considérant que les prestations qui ont fait l'objet des avenants sont de mêmes natures que celles du marché initial et ne remettent pas en cause son économie générale :

Le conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant le caractère imprévisible de ces travaux supplémentaires,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 20 avril 2009,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide d'autoriser Monsieur le maire à signer les 3 avenants du marché public de travaux du programme de viabilité du Lotissement du Grand Large II.**

**Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe « du lotissement du Grand Large II ».**

## **Bilan financier travaux au 24 avril 2009**

	<b>Lot n°1 Voirie assainissement eaux pluviales</b>	<b>Lot n°2 Réseaux souples</b>	<b>Lot n°3 Assainissement eaux usées</b>	<b>Total</b>
Entreprises	VALETTE	ETDE	VALETTE	
Marché initial € HT	336 475,25	127 464,54	93 516,00	557 455,79
Avenant N° 1 € HT	-1 470,45	-13 556,38	-2 849,50	-17 876,33
<b>Avenant N° 2 € HT</b>	<b>15 340,95</b>	<b>4 191,41</b>	<b>2 800,00</b>	<b>22 332,36</b>
Total € HT	350 345,75	118 099,57	93 466,50	561 911,82
TVA 19,6 %	68 667,77	23 147,52	18 319,43	110 134,72
Total € TTC	419 013,52	141 247,09	111 785,93	672 046,54
% évolution	4,12%	-7,35%	-0,05%	0,80%

## **II – URBANISME**

### **1 - RETROCESSION DE TERRAINS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les consorts LEPOUTRE ont rétrocédé à titre gratuit le 27 juin 2007 à la commune de Varaville un immeuble non bâti cadastré AH n°6 d'une contenance de 5 ha 78 à 64 ca. Il s'agissait en fait d'un échange de terrains entre les consorts LEPOUTRE et la commune de Varaville suite à une levée de servitudes communales sur certaines de leurs parcelles afin de compenser des contraintes et de faciliter l'aménagement du projet prévu dans le permis de construire n°01472403R0009 du 23 juillet 2003. Cet échange de terrains a été finalisé devant maître Nicolas DUCHANGE notaire de la famille LEPOUTRE DESURMONT.

Depuis, la MATMUT est devenue propriétaire des terrains LEPOUTRE ; elle confirme l'engagement de céder à la commune de Varaville, moyennant l'euro symbolique, les parcelles AH n°2, AH n°3, AH n°5 et, AH n° 21 de 2000 m<sup>2</sup> située dans le prolongement de l'avenue Adrien Lebeau, définie au plan ci-annexé établi par Mr STOREZ, géomètre expert à Dives sur Mer, à prendre sur la parcelle AH n°9, ainsi qu'une parcelle de 6 m de

largeur sur toute la longueur en limite sud de la parcelle AI n°57, après réalisation d'un cheminement de 2 m de large pour piétons, cavaliers ou cyclistes, en tout venant et graviers incluant les canalisations eau potable et eau usées après déplacement des canalisations existantes qui seraient hors l'assiette définie, à moins que le tiers grevé ne préfère céder une bande de terrain plus large incluant ces canalisations afin de ne pas avoir à les déplacer. Ces parcelles seront pour partie mises à disposition du syndicat intercommunal du Golf et l'autre partie reste à la disposition de la commune pour constituer une réserve foncière.

ZONE du POS	SECTION	N°	Surface	Lieudit
ND	AH	2	00 ha 03 a 39 ca	Avenue de Cabourg CD 514
ND	AH	3	00 ha 03 a 17 ca	Avenue de Cabourg CD 514
NA	AH	5	00 ha 65 a 05 ca	Avenue de Cabourg CD 514
NA d	AH	21	00 ha 20 a 00 ca	Avenue de Cabourg CD 514

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité:

- Donne un avis favorable au projet,
- Accepte cette rétrocession de terrains,
- Désigne Maîtres SPOOR et HALGAND notaires à DIVES et à Notre Dame de Bondeville (76),
- Autorise le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété et toutes pièces nécessaires constatant le changement de propriété chez maître HALGAND notaire du Vendeur pour établir l'acte correspondant,
- Dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'en exécution d'un arrêté préfectoral du 27 mars 2009, il sera procédé du 20 avril 2009 au 25 mai 2009 inclus, à une enquête publique sur la demande présentée par le syndicat mixte des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg, visant à obtenir l'autorisation pour le dragage d'entretien du port de CAEN-OUISTREHAM et immersion des sédiments dragués.

Les pièces relatives à cette enquête publique sont déposées et consultables en mairie de Varaville aux heures habituelles d'ouverture ou chacun pourra en prendre connaissance durant toute la durée de l'enquête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.